

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2011



***Syndicat des producteurs de
semences pedigreees du Québec***

**LE 10 FÉVRIER 2011
HÔTEL GOUVERNEUR TROIS-RIVIÈRES**



Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec

3800, boul. Casavant Ouest - Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Téléphone : 450 774-9154 - Télécopieur : 450 778-3797

Le 13 janvier 2011

Sujet : AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle 2011
Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec

Madame,
Monsieur,

Prenez avis, par la présente, que l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec se tiendra à la date, heure et endroit suivant :

DATE : Le jeudi 10 février 2011
HEURE : Le 10 février : 8 h 30 - Inscription des participants
9 h 00 - Ouverture de l'assemblée
ENDROIT : Hôtel Gouverneur Trois-Rivières
975, rue Hart
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S3
Tél : 1-888-910-1111 ou 819-379-4550

Un souper aura lieu lors de la soirée du 10 février. Au cours de ce repas, les certificats de long service seront remis à plusieurs producteurs qui ont cumulé plus de 25 ans en production de semences.

Afin de faciliter le point portant sur l'étude des résolutions, il est demandé de me faire parvenir vos projets de résolutions d'ici le 10 février 2011 à midi.

Veuillez compléter le formulaire d'inscription et le retourner au Syndicat **avant le 4 février prochain**. Nous vous attendons en grand nombre.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Geneviève Blain agr.

Geneviève Blain, agr.
Secrétaire



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES *PEDIGREES* DU QUÉBEC
À L'HÔTEL GOUVERNEUR TROIS-RIVIÈRES
LE 10 FÉVRIER 2011

- PROJET D'ORDRE DU JOUR -

- 8 h 30** Inscription des participants
- 9 h 00**
1. Ouverture de l'assemblée
 2. Acceptation de l'avis de convocation
 3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 18 et 19 février 2010
 5. Lecture et adoption du rapport des activités et résumé du sondage effectué auprès des producteurs
 6. Lecture et adoption du rapport financier et présentation du budget 2011
 7. Nomination d'un expert-comptable
- 10 h 15** 8. Message du président, monsieur Paul Adam
- 10 h 45** **Pause** 
- 11 h 00** 9. Allocution de l'ACPS et de l'ACIA :
- 9.1 Allocution des représentants de l'ACPS
 - 9.2 Allocution du représentant de l'ACIA
- 12 h 00** 10. Élections des administrateurs 2010-2011
- 12 h 15** **Dîner** 
- 13 h 45** 11. Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ
- 14 h 00** 12. Allocution du représentant de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
- 14 h 30** **Ajournement** - Assemblée générale annuelle du Groupe des producteurs de grains de semence du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec
- 15 h 00** **Pause** 

*** Cette partie se déroulera à huis clos ***

- | | |
|----------------|---------------------------------|
| 15 h 15 | 13. Bloc d'information générale |
| 15 h 45 | 14. Étude des résolutions |
| 16 h 30 | 15. Levée de l'assemblée |

17 h 00 **Cocktail** 

18 h 00 **Banquet** 



1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président, monsieur Paul Adam, procède à l'ouverture de la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants.

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Lanoie et appuyée par monsieur Daniel Dutilly, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'avis de convocation.

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Sur motion dûment proposée par monsieur André Roussel et appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant une présentation de monsieur François Langevin d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au point 16.

LE JEUDI 18 FÉVRIER 2010

- 13 h 00** Inscription des participants
1. Ouverture de l'assemblée
Acceptation de l'avis de convocation
Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
 2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 17 et 18 février 2009
 3. Lecture et adoption du rapport des activités
 4. Lecture et adoption du rapport financier
 5. Nomination d'un expert-comptable
 6. Modification des Règlements généraux
Pause-café
 7. Message du président, monsieur Paul Adam
 8. Message de l'ACPS et l'ICS
 9. Élections des administrateurs 2010-2011
Ajournement
Cocktail
- 19 h 00** Banquet et remise des certificats « Long Service »

LE VENDREDI 19 FÉVRIER 2010

- 8 h 30** Reprise de l'assemblée
10. Allocution de monsieur William Van Tassel, 1^{er} vice-président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
Ajournement pour l'Assemblée générale annuelle du « Groupe des producteurs de grains de semence » du plan conjoint
Reprise de l'assemblée

11. Évolution du secteur des grains au Québec
12. Rapport sur les inspections et changements réglementaires
13. Allocution de monsieur Daniel Lanoie, directeur national, ACPS
14. Plan de gestion de l'Ériochloé velue (pour son contrôle et éradication)
Dîner
15. Le CÉROM : Vers 2010-2014, Bilan sommaire 2005-2009 et projections
2010-2014 du Cérom
16. Projet de recherche sur les germoplasmes
17. Nomination des délégués et substituts à l'AGA de la FPCCQ
18. Bloc d'information générale
19. Étude des résolutions
- 15 h 30** 20. Levée de l'assemblée

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 17 ET 18 FÉVRIER 2009

La secrétaire procède à la lecture du procès-verbal. Sur motion dûment proposée par monsieur Firmin Paquet, appuyée par monsieur François Proulx, il est résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'AGA des 17 et 18 février 2009 tel que lu.

3. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS

La secrétaire procède à la lecture du rapport des activités du SPSPQ pour l'année 2009.

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur Fernand Marcoux, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport d'activités tel que lu.

Au niveau des recherches dans lesquelles le SPSPQ a investi, il n'y a pas de résultats préliminaires de disponibles. On espère en avoir cette année.

Au niveau de la garantie de paiement, il y a un montant de disponible pour se prendre une assurance. Toutefois, le SPSPQ est toujours en train de voir ce qui peut être fait. Les institutions financières sont inquiètes au niveau de la responsabilité des lots.

4. LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER

La secrétaire présente les états financiers de l'année 2009 en exposant les principaux résultats et les principales variations. Sur motion dûment proposée par monsieur David Proulx, appuyée par monsieur René Têtu, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier de 2009 tel que présenté.

C'est la première année de déficit du SPSPQ. Toutes les heures réalisées par les professionnels sont maintenant facturées alors qu'avant un montant forfaitaire était octroyé. Il n'y a pas de proposition d'augmentation des revenus prochainement. Des correctifs seront apportés afin d'éviter de faire un déficit l'an prochain.

Sur motion dûment proposée par monsieur David Proulx, appuyée par monsieur Daniel Lanoie, il est résolu à l'unanimité d'inclure un budget prévisionnel pour la prochaine année avec le rapport financier.

5. NOMINATION D'UN EXPERT-COMTABLE

Sur motion dûment proposée par monsieur David Proulx, appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est résolu à l'unanimité de mandater le Service de comptabilité et de fiscalité de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe pour la préparation des états financiers et l'émission de l'avis au lecteur qui y est joint pour le prochain exercice.

6. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Sur motion dûment proposée par monsieur Gilbert Proulx, appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est résolu à l'unanimité d'adopter les modifications proposées aux Règlements généraux du SPSPQ.

Il est demandé de garder de la souplesse dans la politique de dépôt des résolutions.

7. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Monsieur Paul Adam procède à la lecture du message du président « Toute une année de changement ». Il est question notamment de la participation des administrateurs et du remplacement de monsieur Rodrigue Tremblay par monsieur Pierre Murray. Il ne pensait pas non plus revenir comme président cette année. Au niveau de la convention, c'est aussi l'année du parachèvement de l'entente de principe. Il y a eu aussi le changement de secrétaire. Il termine en souhaitant une bonne année 2010 à tous.

8. MESSAGE DE L'ACPS ET L'ICS

Monsieur Neil Shanks, nouveau président (ACPS) est un producteur de l'Ontario. Il souligne la présence de monsieur Dale Adolphe, directeur général (ACPS). Il explique d'où vient le livre blanc qui est ensuite présenté par monsieur Daniel Lanoie.

Monsieur René Daoust, collaborateur d'opération (ACPS) rappelle les dates limites pour effectuer les demandes d'inspection. Il parle du plan de ferme qui n'est pas toujours clair dans les dossiers de producteur. La Circulaire 6 sera disponible cette semaine sur le web. Il devrait être possible de faire des demandes d'inspection en ligne sur le web en 2010. Le producteur peut aussi consulter son dossier de producteur sur le web. La compagnie de semence peut avoir accès à tes données si tu y es assigné. Toutefois, elle n'aura pas accès aux autres données.

Madame Jennifer Scott (ICS) informe les participants qu'il y a 2 nouveaux auditeurs au Québec. L'ICS réalise les audits pour les conditionneurs, le programme IP et les laboratoires. Il y a une nouvelle version du manuel technique qui a connu une grande révision après 10 ans. Messieurs Claude Lapointe et Jacques Dion sont présents au conseil de direction. Il y a une formation de base au début de l'emploi des auditeurs, ensuite il y a des formations tous les 2 ans. On compte 18 auditeurs au Canada.

9. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS 2010-2011

Le président demande une proposition pour nommer un président et un secrétaire d'élection. Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur André



Roussel, il est résolu à l'unanimité que monsieur René Daoust agisse à titre de président d'élection et que madame Geneviève Blain agisse à titre de secrétaire d'élection.

Le président de l'assemblée mentionne que deux postes sont à échéance, soit les postes n° 1 et n° 4, tenus en 2009 par messieurs Martin Provencher et Paul Adam. Le poste n° 3 est aussi à combler à la suite de la démission de monsieur Daniel Dutilly, ce mandat se terminant en 2011.

Le président d'élection demande les candidatures pour combler le poste n° 1 occupé en 2009 par monsieur Martin Provencher. Sur motion dûment proposée par monsieur André Roussel, appuyée par monsieur Daniel Dutilly, monsieur Martin Provencher est mis en nomination. Monsieur Provencher accepte sa mise en nomination. Puisqu'il n'y a qu'une mise en nomination au poste n° 1, le président d'élection déclare monsieur Martin Provencher élu par acclamation.

Le président d'élection demande les candidatures pour combler le poste n° 4, détenu par monsieur Paul Adam en 2009. Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Lanoie, appuyée par monsieur René Têtu, monsieur Paul Adam est mis en nomination. Monsieur Adam accepte la mise en nomination. Puisqu'il n'y a qu'une mise en nomination au poste n° 4, le président d'élection déclare monsieur Paul Adam élu par acclamation.

Le président d'élection demande les candidatures pour combler le poste n° 3, détenu par monsieur Daniel Dutilly en 2009. Sur motion dûment proposée par monsieur Paul Adam, appuyée par monsieur Réjean Laquerre, monsieur René Têtu est mis en nomination. Monsieur Têtu refuse la mise en nomination. D'autres propositions sont effectuées, mais ne sont pas secondées. Sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Murray, appuyée par monsieur Daniel Lanoie il est adopté de laisser le poste vacant et que le conseil d'administration trouve un remplaçant.

Sur motion dûment proposée par monsieur Fernand Marcoux, appuyée par monsieur Daniel Dutilly, il est résolu à l'unanimité de clore la période d'élection.

Sur motion dûment proposée par monsieur Donald Bergeron, appuyée par monsieur André Roussel, il est résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée pour le cocktail, le banquet et la remise des certificats « Long Service »

Sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur Paul Adam, il est résolu à l'unanimité de reprendre l'assemblée.

10. ALLOCUTION DE MONSIEUR WILLIAM VAN TASSEL, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Présentation de monsieur William Van Tassel, 1^{er} vice-président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ), sur l'état d'avancement des principaux dossiers d'intérêt à la FPCCQ.

Sur motion dûment proposée par monsieur Paul Adam, appuyée par monsieur Daniel Lanoie, il est résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée pour l'Assemblée générale annuelle du « Groupe des producteurs de grains de semence » du plan conjoint.

Sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Murray, appuyée par monsieur Paul Adam, il est résolu à l'unanimité de reprendre l'assemblée.



11. ÉVOLUTION DU SECTEUR DES GRAINS AU QUÉBEC

Monsieur Djiby Sall, coordonnateur secteurs des grandes cultures et des plantes fourragères, MAPAQ, dresse un portrait de l'évolution du secteur des grains au Québec.

12. RAPPORT SUR LES INSPECTIONS ET CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Présentation de monsieur Anouar Mestari de l'ACIA sur :

- Le bilan de l'inspection 2009;
- Les nouveautés;
- La certification et la surveillance;
- Le lin.

13. ALLOCUTION DE MONSIEUR DANIEL LANOIE, DIRECTEUR NATIONAL, ACPS

Monsieur Daniel Lanoie, directeur national depuis plus de 7 ans, discute des sujets suivants :

- Baisse générale des ancrages, donc des revenus de l'ACPS;
- Fait un retour sur l'AGA qui a eu lieu à Winnipeg. Augmentation des coûts des assemblées;
- Assurances pour les erreurs de manipulation dans le processus d'identification;
- Problématique de l'ergot;
- Implication de l'ACPS dans le lin;
- La revue « Les Semences du succès »;
- Module d'éducation pour les collèges concernant nos futurs techniciens et agronomes. Pour défrayer le coût de la traduction, les compagnies ont été approchées;
- Demande d'inscription en ligne sur le site web;
- Nouveautés : Normes sur la folle avoine.
- Frais d'appel de 100 \$;
- Assemblée générale qui s'en vient et qui aura lieu à Kelowna.

14. PLAN DE GESTION DE L'ÉRIOCHLOÉ VELUE (POUR SON CONTRÔLE ET ÉRADICATION)

Monsieur Jacques Audette, spécialiste des programmes espèces exotiques envahissantes, ACIA, informe les producteurs du plan de gestion de l'Ériochloé velue. Elle est présente chez six producteurs, ce qui représente un territoire de 90 ha.

Les producteurs indiquent que les gouvernements devraient supporter les producteurs financièrement pour la mise en place et la réalisation de programme de contrôle pour éradiquer l'Ériochloé velue.

Sur motion dûment proposée par monsieur Paul Adam, appuyée par monsieur Daniel Lanoie, il est résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée pour le dîner.

Sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Murray, appuyée par monsieur Paul Adam, il est résolu à l'unanimité de reprendre l'assemblée.

15. LE CÉROM : VERS 2010-2014, BILAN SOMMAIRE 2005-2009 ET PROJECTIONS 2010-2014 DU CÉROM

Monsieur Serge Fortin, directeur général, CÉROM, présente les activités du CÉROM et les projections pour 2010-2014. Celui-ci va quitter son poste prochainement et il est remercié chaleureusement par les personnes présentes.

16. PROJET DE RECHERCHE SUR LES GERMOPLASMES

Monsieur François Langevin, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue la mise à jour concernant le développement de variétés de blé résistantes à la fusariose.

17. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'AGA DE LA FPCCQ

Sur motion dûment proposée par monsieur André Roussel, appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est résolu à l'unanimité de déléguer messieurs Paul Adam et Martin Provencher à l'assemblée générale annuelle de la FPCCQ et de nommer monsieur Éric Laflamme comme substitut aux délégués à l'assemblée générale annuelle de la FPCCQ.

Le président monsieur Paul Adam remercie monsieur Rodrigue Tremblay pour le travail accompli au sein du conseil d'administration.

18. BLOC D'INFORMATION GÉNÉRALE

Monsieur Paul Adam informe les producteurs que pour être assuré à l'assurance récolte, la variété doit être enregistrée dans la même année qu'elle est semée.

Il y aurait plus de 10 % des analyses de taux de germination qui se situeraient entre 75 % et 85 %. Le risque serait probablement trop grand pour les assurer. Des données sur un plus grand nombre d'années sont demandées par La Financière agricole du Québec pour analyser le risque.

Les producteurs n'ont pas de réelles garanties de paiement. Le syndicat examine des options pour prévenir le risque de pertes financières. On continue les démarches.

La convention devrait être signée sous peu. Les démarches ont été plus longues que prévu. Il y a eu des modifications de dernières minutes qui ont été demandées.

19. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION 1 : DIRECTEUR NATIONAL – 2010

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle informent :



L'ACPS :

- Qu'ils nomment aux fins de représentation monsieur Daniel Lanoie comme directeur national afin de représenter le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec à l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS).

RÉSOLUTION 2 : DROITS DE FILIALE

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent :

À l'ACPS :

- De fixer pour 2010 les droits de filiale qui reviendront au Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec à 0,30 \$/acre.

RÉSOLUTION 3 : FINANCEMENT DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

Considérant la nécessité pour l'Union des producteurs agricoles d'adopter une nouvelle approche en matière d'agroenvironnement dans le contexte où le Plan d'action concerté (PAC) en agroenvironnement 2007-2010 prendra fin dans moins d'un an;

Considérant que le PAC ne prévoit pas suffisamment de ressources financières pour la réalisation d'une politique agroenvironnementale réellement ambitieuse, avec un budget total d'un peu plus de 21 millions \$, dont le tiers doit provenir des producteurs;

Considérant que depuis la fin des années 1980, les sommes réellement attribuées aux politiques agroenvironnementales ont été de près d'un demi-milliard moindre que les engagements annoncés;

Considérant que la recommandation 35 de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (Commission Pronovost) retient les fondements de la position de la FPCCQ, à savoir que la production de biens environnementaux par les agriculteurs fasse l'objet d'un soutien financier public à long terme;

Considérant que l'axe 3 de la proposition de politique agricole de l'UPA, le « Pouvoir de se nourrir », rendu public au dernier Congrès de celle-ci, n'élabore pas suffisamment sur le principe de financement de la production de biens environnementaux, lequel est défendu par la FPCCQ autant que par la Commission Pronovost;

Considérant qu'un rapport de 2007 de l'OCDE sur les dépenses publiques de lutte contre la pollution établit qu'en moyenne, les pays membres vouent 0,6 % de leur PIB à ces dépenses;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle appuient les démarches :



De la FPCCQ auprès du Conseil général de l'UPA afin :

- D'intégrer le principe de financement de la production de biens environnementaux, lequel est défendu par la FPCCQ autant que par la Commission Pronovost, dans une politique agroenvironnementale à long terme;
- De prévoir une enveloppe budgétaire de 500 millions \$, de 2011 à 2014, soit l'équivalent de 0,6 % du PIB bioalimentaire du Québec de 2008 et des sommes engagées, mais non investies en agroenvironnement depuis une vingtaine d'années par le gouvernement du Québec.

RÉSOLUTION 4 : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FPCCQ

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent :

À la FPCCQ :

- De modifier les procédures de vote secret selon les termes suivants : « Deux délégués peuvent proposer que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret, cette proposition devant être acceptée par la majorité des délégués présents par un vote à main levée. »

RÉSOLUTION 5 : LE LIVRE BLANC ET LES SURPLUS DE L'ACPS

Considérant que l'ACPS cherche des moyens afin d'équilibrer son budget dans le cadre de consultation sur le livre blanc.

Considérant que l'ACPS a un surplus accumulé de 2 millions de \$, dont 600 000 \$ qui pourrait être investi.

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent :

À l'ACPS :

- De cesser la production du calendrier annuel;
- D'envoyer l'Actualité semences par voix électronique aux producteurs intéressés;
- D'incorporer des nouvelles de l'ACPS dans la revue « Les Semences du succès » en achetant par exemple une page de publicité;
- De faire un seul envoi par adresse;
- D'investir les surplus accumulés afin d'obtenir une hausse des superficies en production de semences *pedigrees* et d'investir plus en recherche.

RÉSOLUTION 6 : NIVEAU DE TOXINE DANS LE BLÉ

Considérant que les normes pour les toxines se sont resserrées cette année et que les acheteurs n'ont plus la possibilité de prendre les lots de blé pour l'alimentation humaine qui ont plus de 2 ppm de toxine.

Sur motion dûment proposée, appuyée telle qu'amandée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle appuient :

La FPCCQ :

- Dans leurs revendications auprès de La FADQ afin que le blé d'alimentation humaine soit couvert à partir de 2 ppm pour l'assurance récolte au lieu de 4 ppm présentement et que la couverture d'assurance récolte à plus de 2 ppm soit rétroactive à l'année 2009;
- Dans leurs revendications auprès de l'ACIA pour que le blé à plus haute composition de toxines puisse entrer en mélange, mais que le produit fini continue de répondre à la norme.

RÉSOLUTION 7 : POUR DES VARIÉTÉS D'AVOINE ET D'ORGE MIEUX ADAPTÉES À NOS CONDITIONS

Considérant que les variétés enregistrées auprès de l'ACIA dans l'orge et dans l'avoine peuvent performer différemment dans l'Ouest et dans l'Est puisque les conditions de production sont différentes.

Les producteurs de semences *pedigrees* réunis en assemblée générale annuelle demandent :

À l'ACPS :

- D'obtenir auprès de l'ACIA un mode d'enregistrement des semences spécifiques dans l'Est pour l'orge et l'avoine comme c'est le cas dans le blé.

Aux associations provinciales présentes en Ontario et dans les Maritimes

- De se joindre à ses représentations.

La résolution est rejetée à l'unanimité et renvoyée au conseil d'administration pour approfondissement.

RÉSOLUTION 8 : PRODUCTION DE SEMENCES FONDATION DE SOYA PAR DES PRODUCTEURS NON AGRÉÉS PAR L'ACPS

Considérant qu'il est maintenant inclus dans la Circulaire 6 que la production de cultures Fondation de soya peut être effectuée chez des producteurs non agréés par l'ACPS;

Considérant le risque de perte de statut élevé;

Considérant que les branches n'ont pas été consultées sur cette modification;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle manifestent :

À l'ACPS :

- Leur mécontentement que ce soit maintenant inclus dans la Circulaire 6.

RÉSOLUTION 9 : PRODUCTION DE SEMENCES FONDATION PAR DES PRODUCTEURS NON AGRÉÉS PAR L'ACPS

Considérant qu'il est maintenant inclus dans la Circulaire 6 que la production de cultures Fondation de soya peut être effectuée chez des producteurs non agréés par l'ACPS;



Considérant le risque de perte de statut élevé;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est résolu à l'unanimité que les producteurs de semences *pedigrees* du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent :

À l'ACPS :

- De ne pas accepter que d'autres espèces puissent être produites par des producteurs non agréés par l'ACPS pour faire de la semence Fondation comme c'est le cas dans le soya.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion dûment proposée par monsieur Daniel Dutilly, appuyée par monsieur André Roussel, il est résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire



Rapport d'activité 2010



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES *PEDIGREES* DU QUÉBEC

ANNÉE 2010

Ce rapport d'activités fait état des travaux réalisés par le conseil d'administration du Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec (SPSPQ) et des dossiers qui l'ont occupé au cours de l'année 2010.

Les membres du conseil d'administration élus ou en cours de mandat en 2010 étaient :

- Monsieur Paul Adam (Saint-Félix-de-Valois), président
- Monsieur Martin Provencher (Bécancour), premier vice-président
- Monsieur André Roussel (Saint-Éloi), deuxième vice-président
- Monsieur Éric Laflamme (Saint-Hyacinthe), administrateur
- Monsieur Fernand Marcoux (Sainte-Marthe), administrateur
- Monsieur Daniel Dutilly (Rougemont), administrateur jusqu'en février 2010
- Monsieur Daniel Lanoie (Saint-Hugues), administrateur depuis avril 2010
- Monsieur Pierre Murray (La Doré), administrateur

Monsieur Daniel Dutilly a remis sa démission en février 2010 lors de l'assemblée générale annuelle. Tel que prévu dans les Règlements généraux, le conseil d'administration a effectué des démarches pour combler ce poste. Monsieur Daniel Lanoie a donc poursuivi le mandat de monsieur Dutilly. Merci à monsieur Daniel Dutilly pour son implication au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration accorde aussi un siège d'observateur à un représentant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), lequel était occupé par madame Danielle Bernier, agronome-malherbologiste jusqu'en avril 2010. Le siège est maintenant occupé par monsieur Djiby Bocar Sall, coordonnateur du secteur des grandes cultures et plantes fourragères au MAPAQ. Un deuxième siège d'observateur est accordé à monsieur Daniel Lanoie, représentant de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) en 2010. Depuis avril 2010, monsieur Daniel Lanoie cumule également un poste d'administrateur. La présence de ces observateurs permet de maintenir des liens avec ces deux organisations et de favoriser l'échange d'information.

Au cours de l'année 2010, le conseil d'administration et des comités de travail ont tenu les activités suivantes :

Instance	Activités
Conseil d'administration	6
Comité promotion et recherche	4
Comité des assurances agricoles	1

Le Syndicat a tenu six réunions du conseil d'administration. Deux comités se sont également rencontrés afin de faire le suivi des divers dossiers. Encore cette année, tout un chacun s'est bien impliqué et a fait valoir leurs idées et leurs opinions, rendant les réunions productives et efficaces.



Les administrateurs du Syndicat ont suivi une formation d'initiation à Outlook et à Internet. Ce qui permettra à tous d'être plus habiles avec les outils disponibles et ainsi améliorer la circulation de l'information et l'efficacité du Syndicat.

Au chapitre des représentations prises en charge par les membres du conseil d'administration, voici la description détaillée de celles-ci pour 2010 :

Organisation	Mandat	2010-2011
SPSPQ	Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Martin Provencher ▪ André Roussel
	Comité de promotion et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher ▪ André Roussel ▪ Éric Laflamme
	Comité des garanties de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher ▪ Pierre Murray
	Comité des assurances agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Éric Laflamme ▪ Pierre Murray
	Comité vie syndicale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher ▪ Daniel Lanoie ▪ Éric Laflamme
FPCCQ	Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Martin Provencher
	Comité de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher
	Comité des assurances agricoles et des coûts de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam
	Comité sur les marchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher
	Comité des conditions et modalités des conventions de production (CCMCP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paul Adam ▪ Martin Provencher
CRAAQ	Comité céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ André Roussel
	Comité maïs-oléoprotéagineuses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éric Laflamme
RGCQ	Comité céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ André Roussel
	Comité oléo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Daniel Lanoie
ACPS	Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Daniel Lanoie
	Comité Éducation et publicité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Daniel Lanoie
CÉROM	Comité consultatif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Martin Provencher

Les principaux dossiers ayant retenu l'attention du conseil en 2010, outre les affaires courantes, étaient la *Convention de production et de mise en marché des semences*, la promotion et la recherche, l'information aux producteurs, les assurances agricoles, les semences biologiques et les garanties de paiement.

CONVENTION DE PRODUCTION ET DE MISE EN MARCHÉ DES SEMENCES

Les démarches avec les différentes parties impliquées ont continué pour arriver à une signature de la convention en 2010. Des échanges ont eu lieu afin de finaliser tous les points. Signée au printemps 2010, la convention a dû être signée de nouveau afin de prendre en considération les commentaires de la RMAAQ. La Convention de production et de mise en marché des semences a été signée le 9 juillet 2010 par la Fédération de producteurs de cultures commerciales du Québec, la Coop fédérée, l'Association des conditionneurs de semences *pedigree* du Québec et l'Association des marchands de semences du Québec.



C'est le 17 août 2010 que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a homologué la convention. Celle-ci remplace maintenant la version homologuée en 2003. Une entente de principe ayant eu lieu en janvier 2009 avait toutefois permis son application lors des deux dernières saisons de production (2009-2010).

Il ne faut surtout pas oublier tout le travail qui a été réalisé pour que la nouvelle convention soit enfin homologuée. Plus de trois ans de travail et de négociation entre les différentes parties ont été nécessaires pour arriver à finaliser l'entente.

Les membres du Comité des conditions et modalités de la convention de production et de mise en marché des semences se sont réunis le 14 janvier 2010 pour fixer les prix de la récolte 2009.

Un sondage a été effectué cet été auprès de 41 producteurs ayant 96 contrats de production de semences avec divers acheteurs. Ce sondage avait pour but d'en savoir plus sur l'application de la convention et d'obtenir les commentaires des producteurs de semences. Les résultats du sondage sont présentés à la suite du rapport d'activité.

Un aide-mémoire a également été produit et diffusé auprès des producteurs en septembre 2010 pour vulgariser la convention.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES (ACPS)

À la suite de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, plusieurs résolutions s'adressaient à l'ACPS.

Monsieur Daniel Lanoie a été nommé comme directeur national afin de représenter le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec à l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS). Les droits de filiale qui reviendront au Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec ont été fixés à 0,30 \$/acre. Ce montant est similaire à celui voté lors des précédentes assemblées.

Concernant le Livre blanc et les surplus de l'ACPS et tel que demandé par le Syndicat, la production du calendrier annuel a cessé et la seule revue papier sera « Les semences du succès ». La production papier de l'actualité semence cessera et l'ACPS s'investira donc plus, tel que demandé, dans la revue « Les semences du succès ». Il avait été convenu d'investir les surplus accumulés afin d'obtenir une hausse des superficies en production de semences *pedigrees* et d'investir plus en recherche. Pour 2011, il n'y aura pas de nouveaux investissements en recherche. En contrepartie, il est demandé que les gouvernements provincial et fédéral maintiennent et accroissent le financement pour l'amélioration des plantes du Canada. Les superficies inspectées et le nombre de producteurs ont été moins en baisse que ce qui était prévu initialement pour 2010.

Le mécontentement des producteurs au regard de l'ACPS que soit maintenant inclus dans la Circulaire 6 que la production de cultures Fondation de soya peut être effectuée chez des producteurs non agréés par l'ACPS a été transmis.. Le conseil d'administration en a pris note et a convenu que tel que demandé par le Syndicat celui-ci ne soit pas étendu à d'autres espèces.

Au sujet de la résolution portant sur l'obtention de variétés d'avoine et d'orge mieux adaptées à nos conditions, une lettre a été transmise au président du comité du RGCQ lui recommandant de recontacter les réseaux d'essais des autres provinces pour que les normes afin de recommander une variété soient plus sévères.



L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) a tenu son congrès à Kelowna en Colombie-Britannique du 7 au 9 juillet 2010. Messieurs Martin Provencher, Pierre Murray et Éric Laflamme ainsi que Daniel Lanoie (directeur national) et Djiby Sall (représentant du MAPAQ) étaient présents.

Lors du congrès, plusieurs résolutions ont été adoptées dont l'une visant à augmenter les Droits à l'ACPS. Les producteurs veulent effectuer leur demande en ligne, cela devrait être possible de le faire d'ici le 30 avril 2011. L'ACPS interviendra auprès de l'ACIA pour que leur règlement indique qu'aucun certificat de germination délivré pour les semences *pedigrees* ne soit valable pour une période supérieure à 12 mois.

Des démarches avec des partenaires seront entreprises pour que le gouvernement canadien continue d'offrir des services d'inspection aux producteurs de semences par l'entremise de l'ACIA. Cette dernière a indiqué qu'elle souhaite se désengager, agir en recouvrement de coût et utiliser de tierces parties pour effectuer le travail.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE CULTURES COMMERCIALES DU QUÉBEC

Les délégués représentant le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec étaient présents aux assemblées de la FPCCQ. Sur une possibilité de 14, ils étaient au nombre de 10 à l'assemblée générale annuelle de mars 2010 et à l'assemblée générale extraordinaire de novembre 2010.

À la suite de l'assemblée générale annuelle du Syndicat, plusieurs résolutions s'adressaient à la FPCCQ :

Tel que demandé, les procédures de vote secret des Règlements généraux de la FPCCQ ont été modifiées selon les termes suivants : « Deux délégués peuvent proposer que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret, cette proposition devant être acceptée par la majorité des délégués présents par un vote à main levée. »

Pour ce qui est de la première partie de la demande dont la résolution portait sur la problématique des toxines dans le blé de consommation humaine, La Financière agricole du Québec a accepté d'intervenir à partir de 2 ppm.

Pour la deuxième partie de la demande, une résolution demandant à l'ACIA de permettre aux utilisateurs finaux le mélange des blés à même leurs infrastructures de manière à ce que le blé entrant dans la chaîne de transformation respecte les normes phytosanitaires a été présentée à l'AGA de la FPCCQ. L'appui des délégués présents lors de l'AGA de la FPCCQ a été obtenu. La FPCCQ travaille en collaboration avec la CCB, la CCG, le CGC, l'Association canadienne de la boulangerie, la Canadian National Millers Association et GFO afin de s'assurer que les orientations de l'ACIA et de Santé Canada se basent sur des principes scientifiques et soient réalistes. L'un de ses principes est que la norme s'applique au produit transformé et non aux grains entreposés sur le lieu de transformation. Des rencontres fréquentes ont lieu avec les ministères concernés et des représentations ont été faites auprès des bureaux des ministres fédéraux Ritz et Blackburn et celui du ministre de l'Agriculture du Québec.

Une résolution a été adoptée par la FPCCQ puis par le congrès général de l'UPA pour qu'il y ait beaucoup plus d'investissements dans des mesures agroenvironnementales.



ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

Le Syndicat s'implique aux diverses consultations avec les intervenants du secteur des semences. À l'automne 2010, le Syndicat était présent à une rencontre organisée par l'ACIA au sujet de l'Ériochloé Velue dans le but de régler cette mauvaise herbe. Des commentaires ont été émis par le Syndicat par la suite afin de protéger les producteurs de semences.

Une lettre est envoyée à l'ACIA afin de leur présenter les inquiétudes du SPSPQ au sujet de l'étiquetage des semences de l'Ouest qui arrivent au Québec et indique que nous partageons les inquiétudes de l'Association des conditionneurs. La lettre est également envoyée en copie conforme à l'ACPS et à l'ICS.

RECHERCHE ET QUALITÉ DES SEMENCES

Le SPSPQ a participé financièrement au Réseau d'essai des grandes cultures pour un montant de 2 000 \$ en 2010 afin de soutenir les activités des deux sites situés dans les régions périphériques du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi. Pour le Syndicat, il est important que ces sites soient présents afin de permettre d'évaluer les cultivars dans ces régions où la présence des céréales est importante.

Le 9 avril dernier, le SPSPQ a remis une bourse d'excellence d'un montant de 1 000 \$ à madame Marie-Ève Giroux, étudiante en agronomie à l'Université Laval par monsieur Martin Provencher.

Sur la photo : Martin Provencher, 1^{er} vice-président SPSPQ, Marie-Ève Giroux, récipiendaire de la bourse et Jean-Paul Laforest, doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.



PUBLICITÉ

Il a été décidé de repartir les publicités pour faire la promotion d'étiquette 40. Cette publicité s'est retrouvée dans la Revue Grandes Cultures de décembre 2010, Le Bulletin des agriculteurs de janvier 2011 et Le Coopérateur agricole de février 2011.

Le chiffre de la semence québécoise : 40



Pour connaître l'origine de la semence généalogique, il suffit de vérifier le Numéro de certificat de récolte qui apparaît sur l'étiquette de la semence. Sur ce numéro, les deux premiers chiffres après le premier trait d'union identifient le lieu d'origine. Le chiffre 40, est celui qui identifie la semence québécoise. En achetant des semences généalogiques d'ici, vous investissez dans la recherche de nouveaux cultivars adaptés à vos conditions en plus d'encourager les producteurs de semences québécois.

 **Syndicat des producteurs de semences pedigreees du Québec**

 **Semence Certifiée**
SEMPER LE SUCCÈS

ASSURANCE RÉCOLTE

Le SPSPQ a rencontré La Financière agricole du Québec avec la FPCCQ en janvier 2010 pour discuter de différentes problématiques associées aux semences.

Concernant la modification du taux de germination, La Financière agricole du Québec souhaitait évaluer le risque avant de rendre effective la modification souhaitée. D'autres données ont été fournies. Toutefois, les données recueillies jusqu'à maintenant ne semblent pas convaincre La FADQ que la modification comporte peu de risques. Les démarches se poursuivent.

La FADQ a corrigé les protections d'assurances concernées afin d'indiquer que les semences Sélect et Fondation sont bien couvertes dans les protections d'assurances.

Un rappel a été effectué aux producteurs afin que ceux-ci puissent transmettre leur avis de dommage sur la germination dans les délais prescrits par La FADQ.

GARANTIES DE PAIEMENT

Des démarches ont été entreprises et se poursuivent afin que les producteurs de semences aient une garantie de paiement adéquate puisque ces derniers ne sont pas admissibles à la garantie de paiement offerte par la RMAAQ dans le cadre du Règlement sur la mise en marché des grains. Un montant a été obtenu dans la nouvelle convention pour aider les producteurs à se prémunir d'une certaine garantie pour les céréales en réalisant une lettre de solvabilité. Il est à noter que chaque producteur doit faire lui-même les démarches pour se prémunir d'une couverture.

Plusieurs alternatives sont regardées dont les outils disponibles au niveau légal. Le SPSPQ continue à travailler afin d'identifier un outil accessible qui permettrait de minimiser le risque des producteurs, et ce, à un coût abordable.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'UTILISATION DE SEMENCES PEDIGREES

La FPCCQ a réalisé des démarches pour faire accepter le principe de la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'utilisation de semences pedigreees au niveau fédéral dans un premier temps. La FPCCQ travaille actuellement en collaboration avec Les Producteurs de grains du Canada et les Grain Growers of Ontario afin de faire avancer ce dossier. La FPCCQ a présenté la demande lors de rencontres avec des représentants du Parti conservateur et au comité sur l'Agriculture du Sénat ainsi que celui du Budget du comité des finances. L'ACPS a également fait des démarches pour faire accepter ce principe par d'autres organisations.

Pour l'instant, malgré une certaine ouverture, le gouvernement n'a pas enclenché de démarche concrète en ce sens. La bonne nouvelle est que la demande n'est plus uniquement dans les mains des producteurs de semences, mais aussi entre les mains des producteurs de grains.



SEMENCES BIOLOGIQUES

Le SPSPQ a participé à une rencontre en juin 2010 avec le SPGBQ, la FABQ, l'UPA et la FPCCQ pour faire le point et s'entendre sur un suivi à donner. Un budget a été réalisé et distribué aux membres du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec. Un répertoire est maintenant disponible sur le site de l'ACPS, toutefois jusqu'à maintenant peu d'entreprises sont inscrites. Des démarches sont effectuées pour que les semences biologiques soient mieux identifiées sur le répertoire national des semences.

INFORMATION ET FORMATION AUX PRODUCTEURS

Cette année, pour vous tenir informé, trois bulletins Info-semences ont été produits (janvier, juin et septembre). Celui de janvier 2010 présentait, entre autres, les prix minimums des céréales de semences pour la récolte 2009. Un aide-mémoire sur la Convention de production et de mise en marché des semences a été envoyé aux producteurs.

Durant l'année, des nouvelles ont également été données via la revue « Grandes Cultures » dont la parution de décembre qui comportait l'éditorial du président du SPSPQ. Cette année, l'emphase a été mise sur l'importance que les producteurs de semences s'impliquent dans leur organisation afin d'en assurer la force.

Des informations sur les semences ont été déposées périodiquement sur le site web de la FPCCQ. Des informations en provenance du Syndicat ont aussi été insérées dans la revue « Les semences du succès » qui est publiée deux fois par année.

Le conseil d'administration du Syndicat a participé à la demande du CRAAQ à la validation des budgets avoine de semence, blé de semence, orge de semence et soya de semence. Des versions 2010 de ces budgets sont maintenant disponibles www.craaq.qc.ca/publication.

Geneviève Blain

Geneviève Blain, agr.
Secrétaire



ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Résumé du sondage réalisé auprès des producteurs de semences

Un sondage a été effectué cet été auprès de 41 producteurs ayant 96 contrats de production de semences avec divers acheteurs en 2009. Deux séries d'appels ont été effectuées soit du 5 au 13 juillet et du 1^{er} au 16 septembre.

Propriété des contrats :

La production de soya représentant 51 % de l'échantillon, l'avoine 15,6 %, le blé de consommation humaine 15,6 %, l'orge 12,5 % et le blé fourrager 5,2 %.

Tableau 1 : Détail des 96 contrats de production de semences

	AVOINE	BLÉ F	BLÉ H	ORGE	TOTAL CÉRÉALES	SOYA	TOTAL	%
TOTAL :	15	5	15	12	47	49	96	100,0%
%	15,6%	5,2%	15,6%	12,5%	49%	51%	100%	

Rapport de classement :

83,3 % ont reçu leur rapport de classement de l'échantillonnage avant le 15 janvier. 5,2 % l'ont reçu plus tard ou ne l'ont pas reçu et 11,5 % ne se rappelaient pas de la date de réception. 4,2 % avaient vu leur lot déclassé à cause du taux de germination dans le blé et dans l'avoine. Ceux-ci l'ont appris dans la période de janvier et juin.

Tableau 2 : Réception du rapport d'échantillonnage avant le 15 janvier

	NOMBRE	%
NON	5	5,2%
OUI	80	83,3%
NE LE SAVAIENT PAS	11	11,5%
TOTAL :	96	100%

Prix obtenus :

Les producteurs ont tous répondu avoir reçu le prix négocié dans la convention pour le blé, l'orge et l'avoine.

Réception du paiement :

Parmi les 87 contrats dont les livraisons avaient été effectuées avant le 15 avril, 86,2 % ont reçu leur paiement avant le 1^{er} mai pour les livraisons avant le 15 avril et 13,8 % n'avaient pas reçu le paiement le 1^{er} mai. Les cas de non-paiement touchaient le blé et le soya. Dans le cas du blé, de l'orge et de l'avoine, il est possible de charger un taux d'intérêt.

Tableau 3 : Réception du paiement avant le 1^{er} mai pour des livraisons avant le 15 avril

	NOMBRE	%
OUI	75	78,1%
NON	12	7,3%
LIVRAISON PAS TERMINÉE	3	3,1%
LOT DÉCLASSÉ	4	4,2%
LIVRAISON APRÈS LE 15 AVRIL	2	2,1%
TOTAL :	96	100%

Prises des contrats par les acheteurs :

82,6 % des contrats ont été pris en totalité par les acheteurs, et ce, autant au niveau du contrat ferme que de l'option, 14,1 % ont vu leur contrat ferme ou leur option refusée en partie ou en totalité par l'acheteur et 3,3 % n'avaient pas terminé leur livraison de semences de soya.

Tableau 4 : Lots refusés ou pris par l'acheteur

	NOMBRE	%
DÉCLASSÉS (TAUX DE GERMINATION)	4	4,2%
REFUS PAR L'ACHETEUR EN PARTIE OU EN TOTALITÉ	13	13,5%
LIVRAISON PAS TERMINÉE ENCORE (SOYA)	3	3,1%
PRIS EN TOTALITÉ	76	79,2%
TOTAL :	96	100%

Superficies sous option :

68,8 % des contrats comportaient des superficies sous option, 22,9 % n'en avaient pas et 8,3 % ignoraient s'ils en avaient.

Tableau 5 : Contrats avec superficies en option ou non

	NOMBRE	%
AVEC SUPERFICIE EN OPTION	66	68,8%
SANS SUPERFICIE EN OPTION	22	22,9%
NE LE SAVAIT PAS	8	8,3%
TOTAL :	96	100%

Superficies sous options non prises :

88,9 % des options ont été prises en totalité par l'acheteur et 11,1 % n'ont pas été prises. Les options non prises touchaient l'ensemble des productions. Aucun n'a reçu le paiement des superficies sous option non prises avant le mois de juillet. Le paiement des superficies sous option était attendu à l'automne.

Tableau 6 : Superficies en option prises ou non prises

	NOMBRE	%
PRISES :	56	84,9%
NON PRISES :	7	10,6%
DÉCLASSÉES	3	4,5%
TOTAL :	66	100%

Signature des contrats :

81 contrats ont été signés avant le 15 mai, mais pas nécessairement avant les semis. 11 contrats ont été signés plus tard. La responsabilité était parfois celle de l'acheteur ou encore du producteur qui avait retardé la signature. Sur les 41 producteurs contactés, 4 producteurs ayant fait de la semence en 2009 n'ont pas fait de production de semences *pedigrees* en 2010 pour des raisons diverses.

Tableau 7 : Date de signature des contrats pour la saison 2010

	NOMBRE	%
OUI, MAIS PAS NÉCESSAIREMENT AVANT LES SEMIS	81	84,4%
NON, C'EST À CAUSE DU PRODUCTEUR (2)	11	11,4%
PAS DE SEMENCES EN 2010	4	4,2%
TOTAL :	96	100%

Commentaires formulés :

Voici quelques commentaires formulés par les producteurs :

- la date pour la remise du paiement est trop loin;
- un paiement à l'automne est souhaité, une garantie de paiement est souhaitée;
- qu'est-ce qu'on fait avec les lots non commercialisables;
- la signature du contrat de production avant les semis est souhaitée.

ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ
Principales statistiques de la production 2009 et de la commercialisation 2009-2010

Estimation de l'autosuffisance québécoise en semence généalogique				
	Avoine	Blé	Orge	Soya
Superficies en cultures commerciales (ha) ¹	102 186	51 032	78 323	234 648
Taux de semis (kg/ha) ²	140	176	157	99
Besoin en semences (t) ³	14 306	8 982	12 297	23 230
Semences commercialisées (t) ⁴	9 349	8 896	11 033	19 063
Semences produites (t) ⁴	14 039	13 908	15 538	32 311
Autosuffisance commerciale Semences commercialisées / Besoin de semence	65%	99%	90%	82%
Autosuffisance de production Semences produites / Besoin de semence	98%	155%	126%	139%

¹ Superficies assurées à l'ASRA en 2010, prévision de septembre 2010

² Étude sur le coût de production des CMO 2005 au Québec, CECPA

³ Superficies des cultures commerciales / Taux de semis

⁴ Plan conjoint FPCCQ (année précédente à l'ensemencement de la culture commerciale; ex.: 22 011 tonnes d'avoine de semence produite en 2007 ont servi à l'ensemencement de l'avoine commerciale de 2008

Superficies inspectées et variations (ha) en semences généalogiques au Québec et au Canada						
Cultures	QUÉBEC			CANADA		
	2009	2010	Variation	2009	2010	Variation
Avoine	6 332	7 396	16,8%	18 479	21 536	16,5%
Blé	5 226	4 655	-10,9%	150 002	137 486	-8,3%
Canola	0	0	0,0%	23 612	24 752	4,8%
Orge	5 287	5 445	3,0%	54 572	43 480	-20,3%
Soya	14 972	17 447	16,5%	86 785	95 033	9,5%
+Autres	187	173	-7,5%	134 869	130 402	-3,3%
Total	32 004	35 116	9,7%	468 319	452 689	-3,3%
Nombre de producteurs	537	598	-2,0%	3353	3543	1,9%

Source: ACPS

Rapport financier 2010



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2010

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

SOMMAIRE

AVIS AU LECTEUR	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats - Fonds Général	3
Résultats - Fonds Publicité	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

Marie-Andrée Thibault, CGA
Comptable générale accréditée

AVIS AU LECTEUR

**AUX MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES
PEDIGREES DU QUÉBEC**

Saint-Hyacinthe

3800 boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe, Qué.
J2S 8E3

Téléphone: (450) 774-9154
Télécopieur: (450) 778-3797

J'ai compilé, à partir des renseignements fournis par la direction, le bilan du ***SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC*** au 31 décembre 2010 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas exécuté une mission de vérification ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.



Marie-Andrée Thibault, CGA
COMPTABLE GÉNÉRALE ACCRÉDITÉE
Saint-Hyacinthe

Le 2 février 2011

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

RÉSULTATS - FONDS GÉNÉRAL

Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
PRODUITS		
Droits de filiale	26 044 \$	22 629 \$
Allocation FPCCQ	30 529	38 071
Remboursement FPCCQ	2 343	519
Intérêts	343	369
Assemblée générale	6 632	4 188
	<u>65 891</u>	<u>65 776</u>
CHARGES		
Contrat de service	30 645	39 152
Conseil d'administration	7 812	14 834
Comité exécutif	-	1 153
Frais de représentation et voyage	2 039	1 458
Congrès, A.C.P.S.	7 500	8 685
Comité assurances agricoles	790	211
Comité convention et règlements	-	3 588
Comité CRAAQ	851	575
Comité CÉROM	-	275
Cours producteurs select	-	370
Direction générale	1 000	1 000
Assemblée générale du syndicat	9 426	5 995
Assemblée générale de la FPCCQ	1 835	285
Journée de formation	1 137	-
Honoraires professionnels	300	1 596
Assurances	32	90
Fournitures de bureau	17	377
Immatriculation	32	32
Frais bancaires	315	156
	<u>63 731</u>	<u>79 832</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>2 160 \$</u>	<u>(14 056) \$</u>

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

**RÉSULTATS - FONDS PUBLICITÉ
Exercice terminé le 31 décembre 2010**

	2010	2009
PRODUITS		
Fonds publicitaires	<u>26 550 \$</u>	<u>26 097 \$</u>
CHARGES		
Campagne de promotion	950	3 845
Service de communication	121	4 174
Contrat de service promotion & recherche	1 555	1 197
Comité de promotion et de recherche	10 977	2 738
Frais de recherche	2 000	10 700
Achat de guides semences généalogiques	-	1 599
Bourse d'étude	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	<u>16 603</u>	<u>25 253</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>9 947 \$</u>	<u>844 \$</u>

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

BILAN

Au 31 décembre 2010

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	87 725 \$	68 910 \$
Débiteurs	726	1 461
Frais payés d'avance	-	3 500
	<u>88 451</u>	<u>73 871</u>
Placements (note 2)	<u>128 740</u>	<u>128 610</u>
	<u>217 191</u>	<u>202 481</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	12 672	11 657
Revenus perçus d'avance	564	-
Taxes sur intrants	2 979	1 955
	<u>16 215</u>	<u>13 612</u>
ACTIFS NETS		
Solde au début		
Fonds Général	71 993	86 049
Fonds Publicité	116 876	116 032
	<u>188 869</u>	<u>202 081</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges - Fonds Général	2 160	(14 056)
Excédent des produits par rapport aux charges - Fonds Publicité	9 947	844
	<u>12 107</u>	<u>(13 212)</u>
Solde à la fin		
Fonds Général	74 153	71 993
Fonds Publicité (note 3)	126 823	116 876
	<u>200 976</u>	<u>188 869</u>
	<u>217 191 \$</u>	<u>202 481 \$</u>

Signé au nom du conseil d'administration:

Non vérifié - voir l'avis au lecteur

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges - Fonds Général	2 160 \$	(14 056) \$
Excédent des produits par rapport aux charges - Fonds Publicité	9 947	844
Variation des débiteurs	735	54 496
Variation des frais payés d'avance	3 500	(3 000)
Variation des créditeurs et des taxes sur intrants	2 039	(3 473)
Variation des revenus perçus d'avance	564	-
	<u>18 945</u>	<u>34 811</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	<u>(130)</u>	<u>(330)</u>
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	18 815	34 481
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>68 910</u>	<u>34 429</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>87 725 \$</u>	<u>68 910 \$</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	87 720 \$	68 900 \$
Capital social	5	10
	<u>87 725 \$</u>	<u>68 910 \$</u>

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
SEMENCES PEDIGREES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 décembre 2010**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat *des Producteurs de Semences Pedigrees du Québec* est constituée en vertu de la Loi sur les Syndicats professionnels. Elle a pour objet de promouvoir et de coordonner les activités des membres. Le Syndicat est exempté des impôts sur le revenu.

2. PLACEMENTS

Les placements compris dans le Fonds sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur marchande de ces placements correspond à leur coût d'acquisition.

	2010	2009
Desjardins Marché monétaire	<u>128 740 \$</u>	<u>128 610 \$</u>

3. FONDS PUBLICITÉ (SURPLUS AFFECTÉ)

Le surplus du Fonds publicité est affecté d'une réserve pour investissement en recherche. Au 31 décembre 2010, ce montant affecté s'élève à 46 363 \$, comparativement à 40 398 \$ au 31 décembre 2009.

4. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2010.

Message du président



Chers productrices et producteurs,

Toujours de nouveaux défis...

Le mot du président que vous retrouvez chaque année lors de votre assemblée se veut tout d'abord une rétrospective de l'année que nous venons de terminer. En plus, c'est l'occasion de remercier des gens qui nous quittent et de vous donner de l'information sur le futur de notre filière. Après avoir regardé le déroulement de l'année que nous venons de vivre, je constate qu'il y a eu un très grand nombre de producteurs avec une belle récolte, tant au niveau de la quantité et de la qualité, facilitant ainsi l'oubli des deux années précédentes qui ont été un peu plus décevantes.

Pour les dossiers du syndicat, ce fut enfin la finalisation de l'écriture de la convention par les juristes et par la suite son homologation par la RMAAQ. Qui aurait pensé au moment où nous nous étions assis avec nos partenaires dans la filière des semences que ce serait si long? Nous remercions les partenaires d'avoir toujours cru en cette convention malgré les délais et surtout de l'avoir appliquée intégralement depuis l'année de semis 2009. L'année de production 2010 fut la première vraie application de la convention et tous, avons dû nous ajuster. C'est pourquoi vous avez pu lire dans l'Info-semences de septembre, les points critiques que nous devons surveiller comme producteur. Chacun de nous pouvons encore améliorer cette convention. Vos administrateurs sont à l'écoute de vos problématiques et de vos suggestions.

Nous avons eu une surprise la veille de l'AGA 2010, alors qu'après près de dix ans de service comme administrateur, monsieur Daniel Dutilly a décidé de tirer sa révérence avant la fin de son mandat. Pour avoir discuté avec lui, plusieurs raisons l'ont amené à prendre cette décision. L'une des raisons, et cela ne se vit pas juste à notre syndicat, est le manque de renouvellement des administrateurs au sein des conseils d'administration. Il aurait aimé voir de nouvelles figures, comme on pourrait aussi dire, avoir du sang neuf. Il pense qu'à force d'être toujours le nez dans nos problèmes de groupes, nous pouvons difficilement voir d'autres façons de faire que celles qui ont été développées par le passé et ainsi manquer de nouvelles visions afin d'y trouver des solutions. C'est ce que de nouveaux membres au conseil d'administration pourraient faire.

Un autre point qui le tracassait est la participation des membres à nos AGA. Il avait l'impression, comme plusieurs membres de la direction, d'avoir de la difficulté à choisir les dossiers propres aux producteurs québécois. L'absence des producteurs peut faire supposer qu'il n'y a pas de problème dans notre secteur et que la convention règle toutes les problématiques de nos productions. Une autre des hypothèses est que pour plusieurs de nos membres, la production de semence est peu importante en terme de revenu sur leurs entreprises ou qu'ils en font pour une mise en marché pré déterminée qui a une plus value par rapport au marché des céréales. Cette année, nous avons changé la formule de l'AGA, car celle-ci se déroule maintenant sur une journée au lieu de deux, et ce, en espérant et en souhaitant rencontrer de nouveaux producteurs.

Monsieur Dutilly est un battant, nous avons pu le constater lors de la dernière négociation de la convention. Il a agi au syndicat comme dans sa vie, à fond, comme certains disent à 110 %. Quand il décidait de s'impliquer dans un dossier, il ne faisait rien à moitié, il voulait trouver une ou des solutions qui seraient des plus avantageuses pour l'ensemble des producteurs. Présentement, sur sa ferme, il relève de nouveaux défis avec l'intérêt que l'un de ses fils désire s'établir. Nous remercions monsieur Daniel Dutilly pour sa contribution au sein du syndicat à titre d'administrateur et de membre de l'exécutif. Pour l'année que nous venons de passer, monsieur Daniel Lanoie, qui est notre représentant à l'ACPS, a repris temporairement le siège que monsieur Dutilly occupait afin de répondre aux membres de sa région.

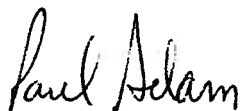


Je voulais également vous parler du futur. Prochainement en août, un brevet sur la génétique se terminera, soit celui du Round Up 1 de Monsanto. Ceci a changé pour beaucoup notre façon de produire. En tant que producteur, j'ai vu dans les 20 dernières années, la création de plusieurs marchés de niches. De plus petits marchés qui nous demandent de plus en plus de spécialisation avec des volumes plus petits, mais avec des investissements quelques fois particuliers.

Actuellement, nous sommes à l'ère d'une deuxième génération de ces façons de faire qui arrive à grands pas. Bien entendu, nous devons nous adapter. Je crois que comme par le passé, nous y arriverons, et ce, sans nécessairement voir une baisse de qualité versus la quantité. La réputation du Québec au sein de notre association nationale, l'ACPS, est qu'il y a au Québec des semences de qualité plus qu'enviables avec une demande soutenue pour celles-ci. Avec de nouveaux joueurs, nous devons essayer et continuer à maintenir cette importante réputation nous caractérisant. Pour cela, nos partenaires devront adopter des politiques de rémunération adéquates plutôt que de voir ce que nous constatons souvent, un prix uniquement basé sur les prix minimums établi à la mi-janvier et des pourcentages d'utilisation qui lors de non-utilisation font que nos récoltes ont un prix semblable aux productions standards demandant moins d'efforts. Ces marchés de niches demandent de nouveaux producteurs et aussi une rémunération plus adaptée. Pourquoi n'aurions-nous pas une prime quand nous livrons du grain qui est plus propre? Pourquoi notre rémunération ne serait-elle pas divisée en deux ou en trois parties comme une première partie dix jours après livraison? Plusieurs autres questions pourraient s'ajouter...

Pour terminer, j'aimerais remercier notre secrétaire, madame Geneviève Blain, pour le travail professionnel qu'elle effectue, ainsi que tout le personnel de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe qui nous soutient afin d'atteindre nos objectifs et qui nous offre un excellent service. Un sincère remerciement aux administrateurs du syndicat pour leur dévouement pendant la dernière année et leur écoute auprès de nos membres.

Finalement, espérons que la saison 2011 sera équivalente ou supérieure à celle que nous venons de vivre!



Paul Adam
Président

Les administrateurs du
Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec
Pour l'année 2010-2011

Poste # et nom	Municipalité	Échéance du mandat
Poste # 1 M. Martin Provencher	Bécancour	2013
Poste # 2 (en élection cette année) M. Éric Laflamme	Saint-Hyacinthe	2011
Poste # 3 (en élection cette année) M. Daniel Lanoie (depuis avril 2010)	Saint-Hugues	2011
Poste # 4 M. Paul Adam	Saint-Félix-de-Valois	2013
Poste # 5 M. Pierre Murray	La Doré	2012
Poste # 6 M. Fernand Marcoux	Sainte-Marthe	2012
Poste # 7 M. André Roussel	Saint-Éloi	2012



**Délégués et substituts à
l'Assemblée générale annuelle de la
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec
(5 délégués)**

Délégué de droit : Président

Délégué de droit : Premier vice-président

Délégué : _____

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Substitut : _____





Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec

3800, boul. Casavant Ouest - Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Téléphone : 450 774-9154 - Télécopieur : 450 778-3797

Le 13 janvier 2011

Sujet : AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle 2011
Groupe des producteurs de grains de semence du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec

Madame,
Monsieur,

Prenez avis, par la présente, que l'assemblée générale annuelle du « Groupe des producteurs de grains de semence », couvert par le Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec, se tiendra à la date, heure et endroit suivant :

DATE : Le jeudi 10 février 2011
HEURE : 14 h 30
ENDROIT : Hôtel Gouverneur Trois-Rivières
975, rue Hart
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S3
Tél : 1-888-910-1111 ou 819-379-4550

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Geneviève Blain agr.

Geneviève Blain, agr.
Secrétaire

- PROJET D'ORDRE DU JOUR -

- 14 h 30**
1. Ouverture de l'assemblée
 2. Nomination d'un président d'assemblée
 3. Acceptation de l'avis de convocation
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 19 février 2010 du Groupe des producteurs de grains de semence
- 15 h 00**
6. Nomination des délégués et des délégués-substituts à l'AGA du Plan conjoint
 7. Levée de l'assemblée



1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Monsieur Martin Provencher procède à l'ouverture de l'assemblée, sur proposition de monsieur Fernand Marcoux, appuyée par monsieur Daniel Dutilly.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Firmin Paquet et appuyé par monsieur Donald Bergeron, que monsieur Martin Provencher soit nommé président d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La secrétaire fait la lecture de l'avis de convocation. Puis, il est proposé par monsieur Daniel Dutilly et appuyé par monsieur Daniel Lanoie, que soit accepté l'avis de convocation tel que reçu par le courrier.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par monsieur David Proulx et appuyée par monsieur Gilbert Proulx, l'ordre du jour de la présente assemblée est adopté tel que présenté au cahier. L'ordre du jour se lit comme suit :

- | | | |
|---------|----|--|
| 9 h 30 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| | 2. | Nomination d'un président d'assemblée |
| | 3. | Acceptation de l'avis de convocation |
| | 4. | Adoption de l'ordre du jour |
| | 5. | Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 février 2009 du Groupe des producteurs de grains de semence |
| | 6. | Nomination des délégués et des délégués-substitués à l'AGA du plan conjoint |
| 10 h 00 | 7. | Levée de l'assemblée |

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 18 FÉVRIER 2009

La secrétaire en fait la lecture. Sur motion dûment proposée par monsieur Donald Bergeron et appuyée par monsieur Daniel Lanoie, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe de producteurs visés par le plan conjoint, tenue le 18 février 2009, soit adopté tel que rédigé et présenté au cahier.

6. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET DÉLÉGUÉS-SUBSTITUTS À L'AGA DU PLAN CONJOINT

La secrétaire procède à la lecture de la procédure de nomination. Sur motion dûment proposée par monsieur Fernand Marcoux, appuyée par monsieur Donald Bergeron, il est résolu que les délégués et délégués-substituts soient les suivants en plus de messieurs Paul Adam et Martin Provencher.

Région	Délégué	Substitut
Groupe 01 Bas-Saint-Laurent	Donald Bergeron	Françis April
Groupe 02 Québec	Réjean Laquerre	Gérard Plamondon
Groupe 03 Nicolet	Jean-Roch Beaudet Gilbert Proulx	David Proulx
Groupe 04 Saint-Hyacinthe/Estrie	Éric Laflamme Jean Tétreault Daniel Dutilly	Guy Crépeau
Groupe 05 Saint-Jean/Valleyfield	Jérôme Letellier Fernand Marcoux	Édouard Bakker
Groupe 06 Lanaudière/ Outaouais-Laurentides	Mario Houle Éric Lortie	Yves Ladouceur
Groupe 07 Mauricie	Michel Frappier	Raymond Rheault
Groupe 08 Saguenay-Lac-Saint- Jean	Rodrigue Tremblay	Bernard Lepage
Groupe 09 Côte-du-Sud	René Têtu	Gaétan Grondin
Groupe 10 Abitibi-Témiscamingue	Marc Champagne	Michel Archambault

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Murray et appuyée par monsieur Paul Adam, il est unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Martin Provencher
Président

Geneviève Blain
Secrétaire



DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
du plan conjoint des producteurs
de cultures commerciales du Québec
(14 délégués)

Groupe 01 – Bas-Saint-Laurent

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 02 – Québec

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 03 – Nicolet

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 04 – Saint-Hyacinthe/Estrie

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 05 – Saint-Jean/Valleyfield

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 06 – Lanaudière-Outaouais/Laurentides

Délégué : _____

Délégué : _____

Substitut : _____



Groupe 07 – Mauricie

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 08 – Saguenay-Lac Saint-Jean

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 09 – Côte-du-Sud

Délégué : _____

Substitut : _____

Groupe 10 – Abitibi-Témiscamingue

Délégué : _____

Substitut : _____



RÉSOLUTIONS

1.- DIRECTEUR NATIONAL – 2011

Le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec, en tant que filiale de l'Association canadienne des producteurs de semences, doit nommer, pour fin de représentation, un directeur national.

Au cours de l'année 2010, monsieur Daniel Lanoie a assumé le mandat de directeur national.



2.- DROITS DE FILIALE

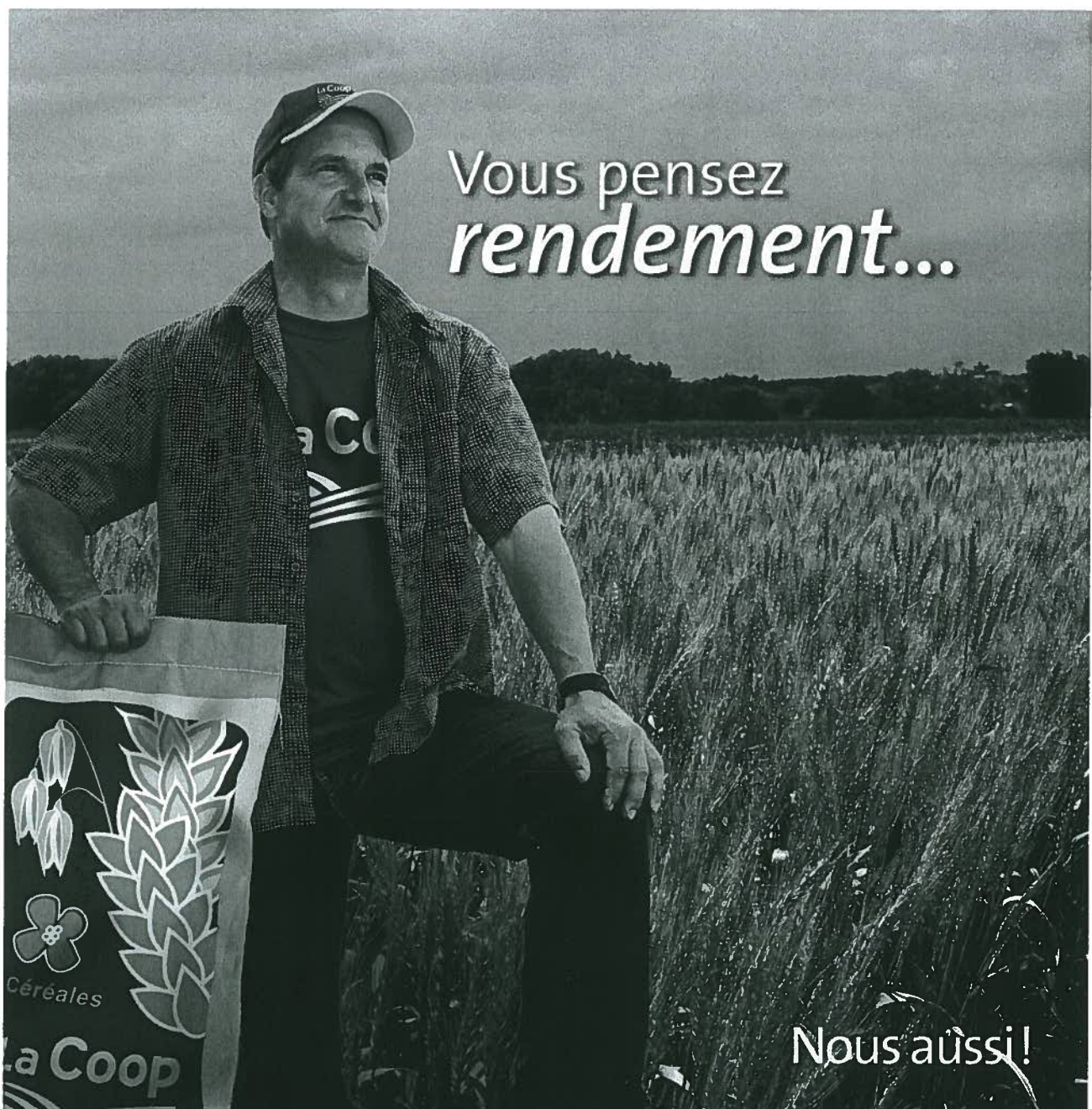
Le Syndicat des producteurs de semences *pedigrees* du Québec doit fixer pour 2011 les droits de filiale qui reviendront au Syndicat.

Au cours de l'année 2010, les droits de filiale ont été fixés à 0,30 \$/acre.



Nos commanditaires





Vous pensez
rendement...

Nous aussi!

Toutes les semences de céréales La Coop sont développées là où ça compte : sur le terrain. Elles sont semées et testées ici, au Québec, dans des conditions similaires aux vôtres. Résultat, vous bénéficiez de connaissances de pointe et d'une technologie adaptée à vos besoins.

Contactez votre expert-conseil et découvrez sur-le-champ comment notre expertise peut vous aider.

La Coop

Le logo est une marque de commerce de La Coop fédérée.

1994/01/31/32



SeCCan

Votre partenaire semencier

Le Syndicat des producteurs de
semences *pedigrees* du Québec
vous remercie de votre
présence à son assemblée
générale annuelle 2011





**Le Syndicat des producteurs
de semences *pedigrees* du Québec
remercie tous ses partenaires
à la réussite de l'assemblée**

La Coop
 **fédérée**

SeCan



Semences Nicolet



Prograin



Serv ysem...



Vous pensez
rendement...

Nous aussi!

Toutes les semences de céréales La Coop sont développées là où ça compte : sur le terrain. Elles sont semées et testées ici, au Québec, dans des conditions similaires aux vôtres. Résultat, vous bénéficiez de connaissances de pointe et d'une technologie adaptée à vos besoins.

Contactez votre expert-conseil et découvrez sur-le-champ comment notre expertise peut vous aider.

La Coop


Fléau est une marque de commerce de La Coop Québec.